

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **11 mars 2013**

Décision n° **B-2013-3974**

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : Acquisition de 2 parcelles de terrain, dépendant des propriétés de Mme Yvonne Rotival et Mme Jeanne Ponthus, situées avenue de la Paix

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 mars 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 12 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Mme Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 11 mars 2013****Décision n° B-2013-3974**

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or
objet : <b>Acquisition de 2 parcelles de terrain, dépendant des propriétés de Mme Yvonne Rotival et Mme Jeanne Ponthus, situées avenue de la Paix</b>
service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 février 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, dans le cadre de la requalification de l'avenue de la Paix à Saint Germain au Mont d'Or, 2 parcelles de terrain situées sur le territoire de cette Commune et désignées dans le tableau ci-dessous :

Situation	Propriétaires	Références cadastrales	Superficie en mètres carrés (environ)
Avenue de la Paix	Madame Yvonne Rotival	AC 129 p	97
Avenue de la Paix	Madame Jeanne Ponthus	AC 267 p	193

Aux termes de 2 compromis, Mesdames Yvonne Rotival et Jeanne Ponthus céderaient les parcelles en cause, libres de toute location, au prix de 1 € le mètre carré de terrain, soit un prix respectif de 97 € et de 193 € ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour les montants respectifs de 97 € et de 193 €, de 2 parcelles de terrain à détacher des propriétés de mesdames Yvonne Rotival et Jeanne Ponthus cadastrées AC 129 p et AC 267 p, situées avenue de la Paix à Saint Germain au Mont d'Or et qui seront nécessaires à la requalification de cette voie.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de ces acquisitions.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2680, le 9 janvier 2012 pour la somme de 235 000 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, pour les montants respectifs de 97 € et 193 € correspondant au prix des acquisitions et de 1 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 mars 2013.**